

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom de la substance	Worthington Petroleum Based Soldering Flux
Version n°	01
Date de publication	26-juillet-2013
Date de la révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-
No CAS	Mélange
Code du produit	WC016
Usage du produit	Soldering flux.
Renseignements sur le fabricant	
Fabricant/fournisseur	Worthington Cylinder Corporation
Adresse	1690 Lowery Street Winston-Salem, NC 27101 États-Unis
Personne à contacter :	Melissa Grimes Melissa.Grimes@worthingtonindustries.com
Numéro de téléphone :	336-831-8601
CHEMTREC - 24 HOURS:	(800) 424-9300

2. Identification des risques

État physique	Semi-solide.
Apparence	Rougeâtre pâte brune.
Description générale des risques	DANGER Entraîne des brûlures aux yeux et à la peau. Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les voies respiratoires.
Statut réglementaire OSHA	Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme 29 CFR 1910.1200 (Hazard Communication Standard - É.-U. ; communication des risques).
Effets potentiels sur la santé	
Voies d'exposition	Inhalation des vapeurs. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	Entraîne des brûlures aux yeux.
Peau	Entraîne des brûlures à la peau.
Inhalation	Irritant pour les voies respiratoires. Les températures supérieures à l'ambiante ou l'action mécanique peuvent générer des poussières ou des émanations susceptibles d'être irritantes pour les voies respiratoires.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies respiratoires supérieures, à l'oesophage, voire à l'appareil digestif.
Organes cibles	Yeux. Peau. Système respiratoire.
Signes et symptômes	Des symptômes de surexposition comprennent : salivation, toux, suffocation, frissons, peut causer une perte de poids, une fragilité osseuse, une anémie et une raideur dans les articulations.
Effets potentiels sur l'environnement	Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Chlorure de zinc	7646-85-7	15 - 40
Chlorure d'ammonium	12125-02-9	0 - 5

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Contact cutané

Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes au moins. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.

Inhalation

Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. Consulter immédiatement un médecin.

Avis aux médecins

Traiter en fonction des symptômes. Une exposition peut aggraver des troubles respiratoires, pulmonaires ou rénaux préexistants.

Conseils généraux

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures de lutte contre le feu

Indice d'inflammabilité

Aucuns connus.

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit chimique sec, mousse, gaz carbonique.

Méthodes d'extinction inappropriées

Aucun(s)/aucune(s).

Protection pour les pompiers

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

Le feu peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Eloigner les conteneurs du lieu de l'incendie si vous pouvez le faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles

Porter des équipements de protection individuels, comme recommandé dans la rubrique 8 de la FDS. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux.

Mesures de précautions environnementales

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.

Méthodes de nettoyage

Neutraliser avec du (de la, de l') carbonate de soude ou de sodium. Diluer avec une grande quantité d'eau. Éliminer conformément à la réglementation de l'EPA.

7. Manutention et entreposage

Manutention

Porter un équipement de protection individuelle adapté. Voir section 8. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Ne pas respirer les fumées et les poussières. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lavez vigoureusement après manipulation.

Entreposage

Entreposer dans des contenants en plastique dans un endroit frais à l'écart de la chaleur. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure d'ammonium (CAS 12125-02-9)	STEL	20 mg/m ³	Fumées.
	TWA	10 mg/m ³	Fumées.
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m ³	Fumées.
	TWA	1 mg/m ³	Fumées.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	PEL limite d'exposition autorisée	1 mg/m ³	Fumées.

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure d'ammonium (CAS 12125-02-9)	STEL	20 mg/m ³	Fumées.
	TWA	10 mg/m ³	Fumées.
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m ³	Fumées.
	TWA	1 mg/m ³	Fumées.

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure d'ammonium (CAS 12125-02-9)	STEL	20 mg/m ³	Fumées.
	TWA	10 mg/m ³	Fumées.
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m ³	Fumées.
	TWA	1 mg/m ³	Fumées.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure d'ammonium (CAS 12125-02-9)	STEL	20 mg/m ³	Fumées.
	TWA	10 mg/m ³	Fumées.
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m ³	Fumées.
	TWA	1 mg/m ³	Fumées.

Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure d'ammonium (CAS 12125-02-9)	STEL	20 mg/m ³	Fumées.
	TWA	10 mg/m ³	Fumées.
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	TWA	1 mg/m ³	Fumées.

Mexique. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure d'ammonium (CAS 12125-02-9)	STEL	20 mg/m ³	Fumées.
	TWA	10 mg/m ³	Fumées.
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	STEL	2 mg/m ³	Fumées.

Mexique. Limites d'exposition professionnelle

Composants	Type	Valeur	Forme
	TWA	1 mg/m ³	Fumées.
Directives au sujet de l'exposition	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer les vêtements de travail séparément.		
Contrôle ingénieur	Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.		
Équipement de protection individuelle			
Protection pour les yeux et le visage	Porter des lunettes de protection approuvées.		
Protection de la peau	Porter des gants de protection.		
Protection respiratoire	Utiliser un respirateur lorsque l'évacuation ou la ventilation locale n'est pas adéquate pour tenir les niveaux d'exposition sous la LEMT. Un respirateur à adduction d'air peut être requis dans un espace clos. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme générale de l'industrie 29 CFR 1910.134 de l'OSHA; ou, au Canada, à la norme Z94.4 de l'ACNOR.		
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.		

9. Caractéristiques chimiques et physiques

Apparence	Rougeâtre pâte brune.
État physique	Semi-solide.
Forme	Pâte.
Couleur	Brun-rougeâtre
Odeur	Légère odeur de pétrole.
Seuil de perception de l'odeur	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Sans objet
Point d'ébullition	Non disponible
Point de fusion/point de congélation	37.78 °C (100 °F)
Solubilité (eau)	Insoluble dans l'eau
Densité	0.9
Point d'éclair	182.2 - 221.1 °C (360.0 - 430.0 °F)
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Donnée inconnue.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammation	Donnée inconnue.
Taux d'évaporation	Sans objet

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Aucuns connus.
Matières incompatibles	Les agents oxydants forts. Chlore Térébenthine. Potassium. Cyanures. Sulfures. Zinc en poudre.
Produits de décomposition dangereux	Chlore Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Données toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Chlorure d'ammonium (CAS 12125-02-9)		
Aiguë		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	1650 mg/kg
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	<= 1.975 mg/l, 10 minutes
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	350 mg/kg
Sensibilisation	Donnée inconnue.	
Effets aigus	Provoque des brûlures. Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les voies respiratoires. L'exposition à des niveaux élevés de chlorure de zinc fumées peut causer un oedème pulmonaire.	
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.	
Symptômes et organes visés	Entraîne des brûlures aux yeux et à la peau.	

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Huître américaine ou de l'est (Crassostrea virginica) 0.1511 - 0.2782 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 0.101 - 0.197 mg/l, 96 heures
Écotoxicité	Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement.	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.	
Bioaccumulation / accumulation	Donnée inconnue.	

13. Élimination des résidus

Codes déchet	D002 : Déchet de matière corrosive [pH <=2 ou >=12,5, ou corrosive pour l'acier]
Instructions pour l'élimination	Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

DOT

Non réglementé comme matière dangereuse par le DOT.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

TDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : Concentration de minimis

Chlorure d'ammonium (CAS 12125-02-9) 1.0 %

Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7) 1.0 % N982

EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

Chlorure d'ammonium (CAS 12125-02-9) Listé.

Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7) N982 Listé.

CERCLA (Superfund) quantité à déclarer (lb) (40 CFR 302.4)

Chlorure de zinc: 1000

Chlorure d'ammonium: 5000

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger
Risque immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

Section 302 Extremely Hazardous Substances (40 CFR 355, Appendix A) (Substances Extrêmement Dangereuses):
Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux
Non

Drug Enforcement Administration (DEA) (21 CFR 1308.11-15)
Non contrôlé

Règlements du Canada Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

Situation SIMDUT Contrôlé

Classement SIMDUT
D1B - immédiat / grave - TOXIQUE
E - Corrosif

L'étiquetage SIMDUT



Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Oui
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Régulations des états

États-Unis - Substances dangereuses en Californie (directeur) : Matière répertoriée

Chlorure d'ammonium (CAS 12125-02-9)	Listé.
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	Listé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Chlorure d'ammonium (CAS 12125-02-9)	Listé.
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	Listé.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Chlorure d'ammonium (CAS 12125-02-9)	Listé.
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	Listé.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	226,8 kg (500 lb)
----------------------------------	-------------------

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Chlorure d'ammonium (CAS 12125-02-9)	Listé.
Chlorure de zinc (CAS 7646-85-7)	Listé.

Réglementation mexicaine Cette fiche signalétique a été préparée conformément à la norme mexicaine officielle (NOM-018-STPS-2000).

16. Renseignements divers

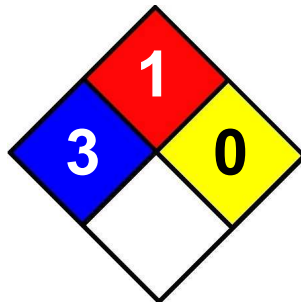
Autres informations

HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

Classification HMIS®

Santé: 3*
Inflammabilité: 1
Danger physique: 0

Classement des dangers selon



Avis de non-responsabilité

Tout renseignement transmis dans la présente fiche signalétique est réputé exact et fiable. Toutefois, aucune garantie d'aucune sorte n'est faite relativement à la précision des renseignements ou à la pertinence des recommandations contenus dans les présentes. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer la sécurité et la toxicité de ce produit dans ses propres conditions d'utilisation et de se conformer à toutes les lois et à toute la réglementation applicables.